



Organisation participants Bricolage, Jardinage et Animalerie

Terms of Reference

Version 1.3. Définitive – approuvée 26 Mai 2020



Résumé

Propriétés du document	Valeurs
Nom	Organisation participants secteur Bricolage, Jardinage et Animalerie
Date	26 Mai 2020
Version	1.3
Statut	Définitive
Description	Terms of Reference

Gestion des versions

Versie	Datum	Aangepast door	Samenvatting van revisie
1.2	14 Février 1017	GS1 Belgilux & GS1 Nederland	Première version définitive du document.
1.3	26 Mai 2020	Ro Van Hamme	Mise à jour du mandat, changements concernant : <ul style="list-style-type: none">- Participation de tiers- Rôle du groupe de maintenance (qui, dans une version précédente, était appelé "groupe de travail")

Disclaimer

Le texte de cette publication peut être reproduit sans autorisation au préalable à condition que la source soit citée.

Bien que toutes les précautions aient été prises pour veiller à ce que le contenu de ce document soit correct, GS1 Belgilux ne peut être tenu pour responsable des erreurs ou des données manquantes dans cette publication. Pour toute question concernant le contenu de cette publication, prenez contact avec GS1 Belgilux. Nous sommes disponibles par téléphone au 02 229 18 80 ou en envoyant un courriel à info@gs1belu.org.

Table des matières

Introduction	4
1 Rôles et responsabilités au sein de l'organisation des participants	5
1.1 Procédure nouveau projet	5
2 Business Council	6
2.1 But	6
2.2 Composition	6
2.3 Tâches et responsabilités	6
3 Comité de pilotage	7
3.1 But	7
3.2 Composition	7
3.3 Tâches et responsabilités	8
4 Groupe de Maintenance	9
4.1 But	9
4.2 Composition	9
4.3 Tâches et responsabilités	10
5 Rôles dans les groupes GS1	11
5.1 Président	11
5.2 Membres	11
6 Structure d'une réunion	13
6.1 Processus	13
6.2 Prise de décision	14
6.3 Propriété intellectuelle	14
7 Autres dispositions	15
7.1 Modification des Terms of Reference	15
7.2 Community portal	15
7.3 Autres dispositions	15

Introduction

Vu l'intensification de la collaboration entre GS1 Nederland et GS1 Belgilux, nous avons jugé nécessaire d'établir des accords autour de l'organisation des participants aux groupes de développement et de maintien au sein du secteur du Bricolage, Jardinage et Animalerie. Ces différents groupes dirigent et mettent en œuvre les missions des projets de GS1 Nederland et GS1 Belgilux dans le secteur précité et s'engagent au développement et à l'implémentation de ces projets sectoriaux.

Le Business Council, le plus haut conseil au sein de l'organisation des participants, présente périodiquement les plans (annuels) et la politique du secteur aux conseils d'administration de GS1 Nederland et GS1 Belgilux pour approbation, mise à disposition des ressources (humaines et matérielles) et budgets.

Dans ce document sont décrits les différents groupes au sein de l'organisation des participants. Par groupe sont décrits le but, la composition, les tâches et responsabilités. Ensuite, viennent également la description de certains détails pratiques tels que les rôles des groupes et la structure des réunions.

1 Rôles et responsabilités au sein de l'organisation des participants

Les rôles et responsabilités généraux des différents groupes du secteur du Bricolage, Jardinage et Animalerie dans le Benelux sont les suivants :

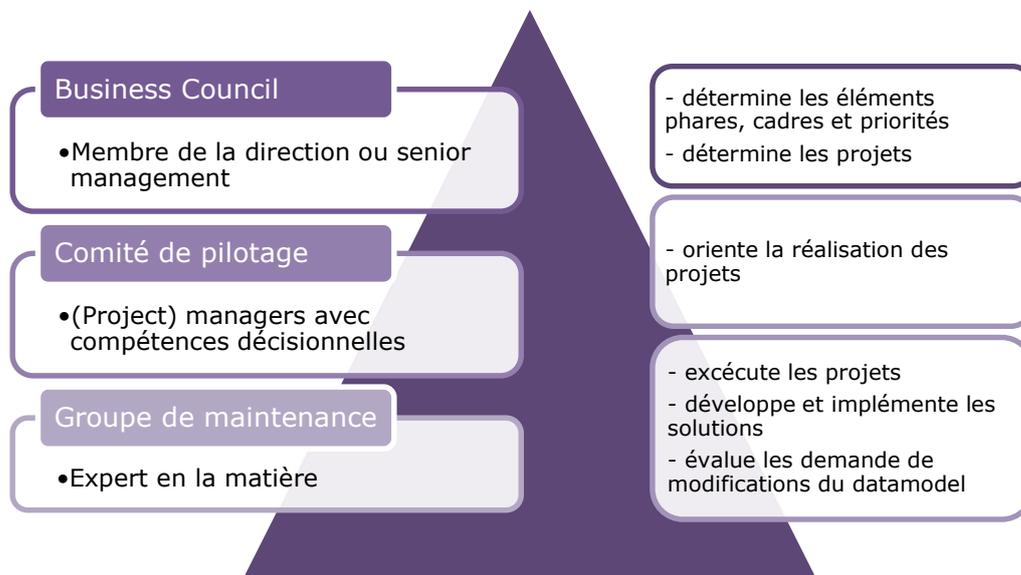


Figure 1.1: rôles et responsabilités organisation participants

1.1 Procédure nouveau projet

Les nouveaux projets sont lancés après une mission du Business Council. Ils suivent ensuite la structure ci-dessous. Au début d'une nouvelle année de travail, un aperçu est toujours fait des projets pour l'année à venir.

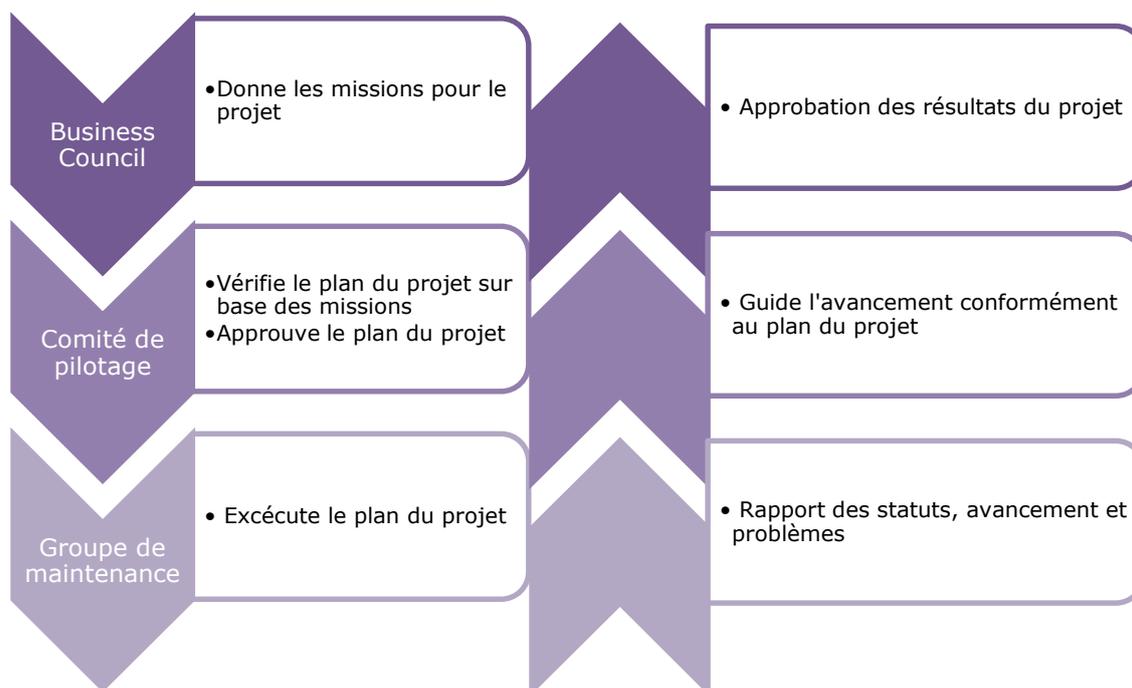


Figure 1.2: procédure pour un nouveau projet

2 Business Council

2.1 But

Le but du Business Council est d'établir une vision et une politique communes pour le secteur. Sur cette base, le Business Council établit les priorités. Il donne également les missions et buts au Comité de pilotage sur base des projets de celui-ci.

2.2 Composition

- Les représentants doivent représenter des membres actifs de GS1 Nederland ou GS1 Belgilux.
- Les entreprises forment une représentation équitable de la chaîne d'approvisionnement complète (retailers, fabricants, grossistes), des différents sous-secteurs du côté des retailers ou grossistes (Bricolage, Jardinage, Animalerie), des différentes catégories de produits du côté des fabricants et grossistes ainsi que des différents pays au sein du Benelux.
- Les entreprises forment une représentation équitable au niveau de grandes entreprises et PME pour coïncider avec la réalité de composition de la chaîne d'approvisionnement.
- Les entreprises forment, si possible, ensemble la masse critique nécessaire afin de rendre l'implémentation dans le secteur dans son entièreté possible.
- Les représentants sont des membres de la direction ou du Senior Management, capables de prendre des décisions au nom de l'entreprise en termes de financement pour l'amélioration des procédés commerciaux, logistiques et financiers.
- Les participants représentent leurs propres entreprises mais agissent dans l'intérêt du secteur et de la chaîne complète.
- Dans le cas où une entreprise est représentée à tous les niveaux de l'organisation de participants, ceux-ci établissent une ligne de communication directe entre les membres du Business Council et les représentants, de la même entreprise, dans le comité de pilotage et l'équipe de projet.
- Le groupe se compose de minimum 10 et maximum 26 représentants.
- Le Business Council a minimum un président mais de préférence deux co-présidents. Un président sera de préférence membre de GS1 Nederland et un autre président sera membre de GS1 Belgilux.
- Dans la mesure du possible, nous recherchons un bon équilibre hommes/femmes.
- Dans la mesure du possible, nous recherchons un bon équilibre fournisseurs/retailers.
- Dans la mesure du possible, nous recherchons un bon équilibre entre participants Belgo-Luxembourgeois et Néerlandais.
- Dans la mesure du possible, nous recherchons une diversité dans la méthode d'insertion des données.
- Si nécessaire il est possible de prévoir des sièges d'observation pour certaines organisations sectorielles. Ces organisations peuvent contribuer et participer mais n'ont pas de droit de vote.

2.3 Tâches et responsabilités

- Déterminer les priorités afin de réaliser des améliorations dans la chaîne d'approvisionnement dans le secteur sur base d'une vision et politique communes ainsi que de développements (inter)nationaux.
- La participation active de la société dans l'organisation des participants de GS1.
- Conseiller l'administration générale dans l'élaboration d'une politique commune au sein de GS1.

- Fournir une contribution pour le développement/l'élaboration de propositions de directives intersectorielles.
- Investir et participer pro-activement dans des projets avant que ceux-ci soient implémentés et/ou déployés dans le secteur (rôle de pionnier).
- Sont ultimement responsables de la réalisation des objectifs du secteur
- Fournir des informations au manager qui est responsable de l'élaboration d'une vision et de la politique du secteur au sein de GS1.
- Accomplir son rôle d'ambassadeur dans son propre secteur mais également au sein d'autres secteurs.
- Approuver et s'engager dans le plan annuel sectoriel.
- Donne une mission au comité de pilotage pour l'élaboration d'un planning de projets basés sur les 'business issues' relevées par celui-ci.
- S'engage dans les plans de projets à l'échelle du secteur pour la réalisation/l'amélioration des 'business issues' citées dans les lignes directives de la politique de GS1.
- Faire un compte-rendu auprès de l'Administration Générale au sujet de l'avancement de la réalisation des améliorations de la chaîne dans le secteur comme partie du plan sectoriel.

3 Comité de pilotage

3.1 But

Le but du comité de pilotage est de diriger la réalisation des projets comme établis par le Business Council et ce en fonction de la date butoir établie dans le business case. Il vise également à développer et à élaborer des plans de projet, où le Business Council a commandé ou mis au point un soutien suffisant au sein du Comité de pilotage lui-même dans les lignes de la politique GS1 et sans facteurs qui retardent ces plans.

3.2 Composition

- Les représentants doivent représenter des membres actifs de GS1 Nederland ou GS1 Belgilux.
- Les entreprises forment une représentation équitable de la chaîne d'approvisionnement complète (retailers, fabricants, grossistes), des différents sous-secteurs du côté des retailers ou grossistes (Bricolage, Jardinage, Animalerie), des différentes catégories de produits du côté des fabricants et grossistes ainsi que des différents pays au sein du Benelux.
- Les entreprises forment une représentation équitable au niveau de grandes entreprises et PME pour coïncider avec la réalité de composition de la chaîne d'approvisionnement.
- Les entreprises forment, si possible, ensemble la masse critique nécessaire pour rendre l'implémentation dans le secteur dans son entièreté possible.
- Sont capables de prendre des décisions quant à la direction qu'un projet doit prendre pour l'implémentation dans le secteur dans son entièreté.
- Les représentants sont des managers de type datamanager, ICT manager ou représentants d'une activité commerciale.
- Les participants représentent leurs propres entreprises mais agissent dans l'intérêt du secteur et de la chaîne complète.
- Le groupe se compose de minimum 8 et maximum 20 représentants.
- Le comité de pilotage a minimum un président mais de préférence deux co-présidents. Un président sera de préférence membre de GS1 Nederland et un autre président membre de GS1 Belgilux.
- Dans la mesure du possible, nous recherchons un bon équilibre hommes/femmes.

- Dans la mesure du possible, nous recherchons un bon équilibre fournisseurs/retailers.
- Dans la mesure du possible, nous recherchons un bon équilibre entre participants Belgo-Luxembourgeois et Néerlandais.
- Dans la mesure du possible, nous recherchons une diversité dans la méthode d'insertion des données.
- Si nécessaire il est possible de prévoir des sièges d'observation pour certaines organisations sectorielles. Ces organisations peuvent contribuer et participer mais n'ont pas de droit de vote.

3.3 Tâches et responsabilités

- Diriger la réalisation des projets déterminés par le Business Council et des projets pour lesquels le Business Council s'est engagé.
- Développement et mise en oeuvre des propositions sectorielles et propositions d'implémentation déterminées par le Business Council.
- Conseiller le Business Council au sujet des nouvelles propositions sectorielles (business cases) qui ont un soutien/une importance suffisant(e) au sein du comité de pilotage.
- Diriger l'avancement des projets et des pilotes.
- Diriger l'avancement du déploiement sectoriel.
- Approuver les projets et pilotes finalisés.
- Fait un compte rendu au GS1 Business Council au sujet de l'avancement du plan annuel, des projets et des pilotes.
- Donner son input pour le plan sectoriel.
- Fournir son input au sujet des campagnes de communication.
- Créer des plans de projets dans le cadre des politiques sectorielles de GS1.
- (Co)-présidence des équipes de projets.
- Composer les équipes de projets
- Fournir les personnes adéquates pour les projets (interne/externe).
- Fournir les ressources adéquates pour mener à bien les projets.

4 Groupe de Maintenance

4.1 But

En fonction de l'évolution du marché et des exigences du marché, le Groupe de Maintenance gère, maintient et développe les standards GS1. Le point de départ consiste à résoudre les "problèmes" des entreprises et à optimiser l'échange. Le résultat final est la garantie des standards GS1. En outre, des groupes de travail temporaires peuvent être mis en place si nécessaire. Par exemple, des groupes de travail pour examiner une partie spécifique du datamodel, allant d'une classe/segment de briques, à un groupe de travail sur un ou plusieurs attributs qui sont optimisés pour plusieurs briques.

4.2 Composition

- Les représentants doivent représenter des membres actifs de GS1 Nederland ou GS1 Belgilux.
- Les entreprises forment une représentation équitable de la chaîne d'approvisionnement complète (retailers, fabricants, grossistes), des différents sous-secteurs du côté des retailers ou grossistes (Bricolage, Jardinage, Animalerie), des différentes catégories de produits du côté des fabricants et grossistes ainsi que des différents pays au sein du Benelux.
- Les entreprises forment une représentation équitable au niveau de grandes entreprises et PME pour coïncider avec la réalité de composition de la chaîne d'approvisionnement.
- Un membre du groupe doit avoir un mandat suffisant de la société pour pouvoir prendre des engagements (éventuellement après consultation interne) en ce qui concerne les activités résultant du projet.
- Un membre du groupe doit avoir les connaissances adéquates par rapport aux sujets et domaines traités.
- Le membre du groupe doit être concerné et/ou responsable pour les processus d'entreprise relatifs aux sujets et domaines traités lors des réunions.
- Les participants représentent leurs propres entreprises mais agissent dans l'intérêt du secteur et de la chaîne complète.
- Le groupe se compose de minimum 8 et maximum 20 représentants.
- L'équipe de projet a minimum un président mais de préférence deux co-présidents. Un président sera de préférence membre de GS1 Nederland et un autre président membre de GS1 Belgilux.
- Dans la mesure du possible, nous recherchons un bon équilibre hommes/femmes.
- Dans la mesure du possible, nous recherchons un bon équilibre fournisseurs/retailers.
- Dans la mesure du possible, nous recherchons un bon équilibre entre participants Belgo-Luxembourgeois et Néerlandais.
- Dans la mesure du possible, nous recherchons une diversité dans la méthode d'insertion des données.
- Si nécessaire, il est possible de prévoir des sièges d'observation pour certaines organisations sectorielles. Ces organisations peuvent contribuer et participer mais n'ont pas de droit de vote.
- Solutions providers, n'ont pas de siège dans le groupe de maintenance. Cependant, ils peuvent jouer un rôle dans le processus de sprint dans lequel les demandes de changement du datamodel sont traitées. Pour des points spécifiques de l'ordre du jour du groupe "Maintenance", ils peuvent également être invités en tant qu'experts.

4.3 Tâches et responsabilités

- Le groupe opère sous la supervision du comité de pilotage.
- Le groupe de maintenance est un rassemblement d'experts en la matière.
- Le rôle du groupe de maintenance est de développer, d'évaluer et d'élaborer des demandes de changement concernant les solutions opérationnelles pour la synchronisation des données (par exemple le standard GS1 GDSN) et la qualité des données soumises et élaborées dans le cadre du processus de développement et de changement du GS1. Ce suivi des demandes de changement individuelles se fait dans un processus de sprint continu depuis 2018, et n'a plus lieu pendant les réunions du groupe de maintenance lui-même. Le fonctionnement de ce processus de changement est disponible sur les sites Web de GS1 Nederland et de GS1 Belgilux.
- Le groupe de maintenance exécute ces tâches selon le processus de développement et de modification tel qu'établi par GS1.
- Exécuter les plans de projet.
- Réaliser et développer des solutions valables pour le secteur dans son entièreté.
- Préparer et exécuter des pilotes.
- Rédaction de la documentation pour l'implémentation de solutions dans le secteur.
- Développer les services proposés pour le secteur en collaboration avec GS1.
- Conseiller le comité de pilotage en cas de problèmes/goulots d'étranglement.
- Donner des comptes rendus au comité de pilotage GS1.
- Sont les premières entreprises à implémenter les solutions.

5 Rôles dans les groupes GS1

5.1 Président

- Le président participe au groupe de travail ou doit être représenté par un collègue de la même organisation. Le (co) président du conseil d'entreprise est de préférence un membre de la direction générale de NL et/ou Belgilux.
- L'objectif est de répartir la charge de travail au travers des organisations représentées.
- Le président est choisi par les membres du groupe en question.
- Si le poste de président est vacant, tous les membres qui sont membres de GS1 depuis au moins 1 an peuvent se présenter. Lorsque plusieurs membres se présentent aux élections, des élections auront lieu. Tous les membres ont une voix lors des élections et le candidat avec le plus de voix et au moins la moitié des voix est élu président.
- Si un seul membre du groupe se présente, ce candidat est sélectionné d'office si aucun des autres membres ne s'y oppose.
- Les employés de GS1 qui participent aux groupes de travail ne peuvent pas voter ni se présenter pour le poste de président.
- La nomination à la présidence est de 2 ans et de maximum deux mandats - le groupe choisit si le mandat est oui ou non prolongé. Il est préférable que la fin de mandat du président et du co-président ne coïncide pas, de sorte qu'un transfert de connaissances puisse avoir lieu.

5.2 Membres

Les membres doivent répondre aux exigences suivantes:

- A une connaissance approfondie au sein de sa propre organisation
- A la capacité de traduire l'impact d'un développement au sein du marché ou une demande (de modification) du business en solution.
- A de l'expérience dans la mise en œuvre des processus de synchronisation des données au sein de son entreprise.
- Nous attendons une attitude de travail proactive et dynamique pour la préparation et pendant les réunions de la part de nos membres.
- Réfléchi dans l'intérêt du secteur lors du développement de solutions.
- Est autorisé au nom de son entreprise, éventuellement suite à une consultation interne de l'entreprise, à faire une déclaration au sujet de la prise de décisions dans le groupe.
- Prépare les réunions à temps.
- Les membres sont soumis à un mandat de 4 ans.
- Il est nécessaire de trouver un remplaçant avant la démission du membre. Si cela ne se fait pas, la place devient vacante et sera soumise à la procédure d'adhésion d'un nouveau candidat.
- Si un candidat demande à entrer dans un groupe de travail, GS1 fera l'examen de la demande et prendra en compte les points décrits ci-dessus afin de conseiller les membres du groupe au mieux sur l'aptitude du candidat. Les membres du groupe concerné adopteront à l'unanimité l'avis de GS1, ou rejettent le candidat. GS1 devra ensuite contacter le candidat et l'informer conformément aux souhaits du groupe : rejet de la candidature ou accueil en tant que membre.
-

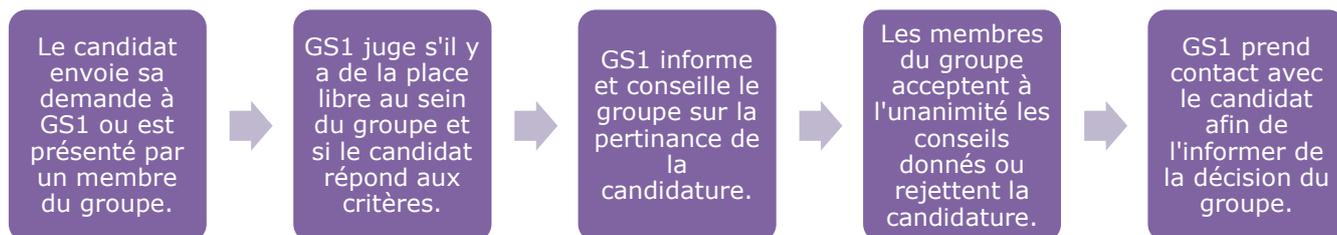


Figure 2.1: processus nouveaux membres

6 Structure d'une réunion

6.1 Processus

- Fréquence des réunions:
 - Business Council 2 fois par an
 - Comité de pilotage 4 fois par an
 - Equipe de projet 4 fois par an
 - Groupe d'experts Sur demande
- Type de réunions:
 - **Réunions physiques**
Les groupes se réuniront physiquement pour discuter de l'ordre du jour et examiner les documents fournis par GS1. Les réunions physiques seront utilisées pour les propositions les plus importantes et complexes. Les groupes peuvent toujours organiser des réunions supplémentaires si le travail/le projet l'exige.
 - **Réunions téléphoniques (conference calls)**
Les groupes utiliseront les réunions par téléphone pour discuter des propositions qui sont moins compliquées ou qui ont une priorité inférieure.
 - **Travail 'offline' individuel**
Les membres des groupes de travail passent aussi du temps "hors ligne" sur la révision des documents qui sont pertinents ou applicables à l'élaboration d'une proposition. Souvent ce travail se fera en vue d'une réunion (téléphonique ou physique) mais il est également possible que - si la complexité d'une proposition l'exige - l'ensemble du développement d'une proposition se déroule en offline (c'est-à-dire révision hors ligne et échanges via email).
- Planning annuel:

GS1 va établir un planning annuel pour le début de chaque année sur base de la programmation des réunions prévues dans le courant de cette année. Le planning sera élaboré en tenant compte des priorités de secteur et des périodes de vacances.
- Présence obligatoire:

Si un représentant est incapable d'assister à une réunion, un remplacement doit être prévu par l'entreprise. GS1 sera mis au courant de cette modification et ce minimum 1 semaine avant la réunion.

 - Business Council 75% (par entreprise)
 - Comité de pilotage 75% (par entreprise)
 - Equipe de projet 75% (par entreprise)
 - Groupe d'experts 75% (par entreprise)
- Préparation:

La préparation est toujours effectuée par le GS1 en consultation avec les présidents respectifs. Au moins une semaine avant la réunion, l'ordre du jour ainsi que les documents utilisés durant la réunion seront mis à disposition de tous les participants par GS1.
- Compte-rendu:

Les réunions sont enregistrées. Le rapport se fait au moyen de notules dans lesquels les décisions et liste d'actions sont décrites. Ce document de compte-rendu sera fourni par GS1 au maximum 2 semaines après la réunion.
- Localisation:

Les réunions seront organisées par GS1 à un endroit central et le plus à même de convenir à la majorité des participants. Le groupe a la possibilité de modifier la localisation de la réunion via un accord commun.

- Langue:
La langue de la réunion est le néerlandais.
Chaque membre indique les langues qu'il connaît lors de son inscription à un groupe de l'organisation des participants. Si un membre indique qu'il ne parle pas le néerlandais, la langue de la réunion sera l'anglais.
- Code de conduite et droit à la concurrence:
Le code de conduite et droit à la concurrence de GS1 sont d'application pour toutes les réunions.

6.2 Prise de décision

Les groupes prennent des décisions par consensus. Le consensus est défini comme un accord sans opposition prolongée ou déterminée. Les décisions des groupes visent des standards conformes aux règles internationales et, dans la mesure du possible, transcendent aux secteurs et pays. Pour prendre des décisions au moins le (co) président est présent ou le suppléant désigné par celui-ci. La prise de décision et le vote ont lieu au cours d'une réunion physique, une conférence téléphonique ou par consultation e-mail. Dans toutes les situations au moins plus de la moitié du groupe doit participer à la prise de décision.

Les propositions seront approuvées si au moins 2/3 des membres sont d'accord, tant qu'il n'y a pas d'objections fondamentales (c.-à-d. objections fondées sur le conflit fondamental à l'intégrité du système GS1 ou des objections qui impliquent qu'une partie de la chaîne, ou un sous-secteur entier ne peut pas accepter la proposition).

Dans le cadre du travail "hors ligne" et autres emails de consultation du groupe, le principe de «consentement tacite» est d'actualité. Le groupe adoptera une période de révision au cours de laquelle les membres peuvent commenter la proposition. Si aucun feedback n'est donné, l'absence de réponse sera considérée comme un consentement à la question posée.

Le président devra faire comprendre à tous les membres dans quel cas le principe de consentement tacite est d'application.

6.3 Propriété intellectuelle

La condition pour participer à un groupe de travail est que les membres soient d'accord avec la politique de propriété intellectuelle de GS1.

La propriété intellectuelle est un concept juridique qui fait référence aux créations de l'esprit qui font l'objet de droits exclusifs reconnus et accordés par la loi. Les types de droits de propriété intellectuelle habituels comprennent les droits d'auteur, les marques, les brevets, les dessins industriels et les secrets commerciaux.

Les groupes GS1 formulent des exigences, des lignes directrices et des spécifications pour les entreprises. De nombreux brevets existent déjà dans ces domaines, et de nombreuses demandes de brevet sont actuellement en cours de dépôt. GS1 est la première organisation mondiale pour des standards neutres et ouverts dans la chaîne d'approvisionnement et s'efforce de protéger au mieux sa communauté d'utilisateurs, leurs efforts et leurs investissements. La propriété intellectuelle de GS1 est un élément central de cet engagement. Dans le cadre de sa propriété intellectuelle, GS1 a l'intention de développer des standards qui peuvent être appliqués dans la mesure du possible en franchise de redevances.

7 Autres dispositions

7.1 Modification des Terms of Reference

Les groupes ont le droit de proposer des amendements à ce document si désiré ou nécessaire. Avant que quelque chose puisse être changé dans ce document, tous les membres doivent soutenir cette modification à l'unanimité. Les changements sont finalement ratifiés par l'entreprise Business Council.

7.2 Community portal

GS1 mettra à disposition un portail communautaire pour les groupes de l'organisation des participants. Ce portail contiendra des documents se rapportant aux réunions et tout autre document important ou nécessaire pour les membres des différents groupes.

7.3 Autres dispositions

Les groupes peuvent, si nécessaire, escalader une question au Business Council ou Comité de pilotage. Cela inclut des situations et/ou des circonstances qui ne sont pas explicitement incluses dans le présent document.